



CAHIER DES CHARGES

ÉVALUATION EXTERNE FINANCIÈRE DU PROJET « PILOTAGE UNIVERSITAIRE RÉNOVÉ DANS LE SUD-EST ASIATIQUE » (PURSEA)

Lot d'Activité WP10.3 « Audit financier externe obligatoire à la fin du projet ».

Rapport d'observations factuelles concernant le rapport financier final – Type II

Action clé 2 - Capacity Building - Référence : 609879-EPP-1-2019-1-VN-EPPKA2-CBHE-JP

Maître d'ouvrage : Université de Hanoi (UH)

SIAC

Sommaire

Avant-propos

Clauses du cahier des charges :

Article 1 : Objet du Cahier des Charges (CdC)

Article 2 : Mode de passation

Article 3 : Critère de sélection des propositions

Article 4 : Réception et sélection des propositions

Article 5 : Livrables attendus

Article 6 : Mode de sélection et négociation du contrat

Article 7 : Obligations du prestataire

Article 8 : Conditions de règlement

Article 9 : Conflit d'intérêt

Article 10 : Confidentialité

Annexe: Guidance notes "Report of Factual Findings on the Final Financial Report – Type II"

AVANT-PROPOS

Le projet « **Pilotage universitaire rénové dans le Sud-Est Asiatique – PURSEA** » (<http://pursea.hanu.vn/>) est mis en œuvre du 14 janvier 2020 au 14 juillet 2023 par un consortium de 16 partenaires provenant du Vietnam, du Cambodge, de Belgique, de France et d'Allemagne.

Co-financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne pour un budget de **947 046 euros** sur une durée de 3,5 ans (une demi-année de prolongation a été accordée par l'Union européenne en raison de la pandémie de la Covid-19), ce projet a pour objectif général de renforcer la capacité de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur (EES) partenaires à travers la définition et la mise en place d'une planification stratégique contextualisée au service de leur plan de développement, et l'accompagnement à sa mise en œuvre, en tenant compte de la volonté politique d'autonomisation des EES des pays partenaires.

Les trois objectifs spécifiques du projet visent à :

1. Élaborer les méthodes et les outils nécessaires à l'amélioration des plans stratégiques de développement des EES partenaires, et à la conception de leurs plans d'action opérationnels.
2. Mettre en œuvre un plan d'actions prioritaire dans chaque EES partenaire, son dispositif de pilotage et d'accompagnement au changement.
3. Élaborer les outils qui permettront la mutualisation et la diffusion d'une offre régionale d'expertise en planification stratégique et sur les procédures d'évolution de la gouvernance et de la gestion des EES

Le projet est coordonné par l'Université de Hanoi et les différents lots d'activités sont co-coordonnés par un partenaire européen et un partenaire asiatique :

1. Europe

- Agence universitaire de la Francophonie – Délégation chargée des relations avec l'Union européenne (AUF-ASBL)
- 2. Université de Lorraine (UL)
- 3. Université Bordeaux Montaigne (UBM)
- 4. Université de Toulon (UT)
- 5. Université de Bretagne Occidentale (UBO)
- 6. Centre national des recherches scientifiques de Grenoble (CNRS de Grenoble)
- 7. Université Libre de Bruxelles (ULB)
- 8. Université Duisburg-Essen (UDS)

Vietnam

1. Université d'architecture de Hanoi (UAH)
2. École supérieure de transport et de communication de Hanoi (ESTC)
3. Université de Danang (Institut polytechnique) (IPD).
4. Université des sciences sociales et humaines de HoChiMinh Ville (USSH)
5. Université d'économie et de droit de HoChiMinh Ville (UED)

Cambodge

1. Université des sciences de la santé du Cambodge (USS)
2. Institut de technologie du Cambodge (ITC)

Le projet compte également de nombreux partenaires associés. La liste détaillée des partenaires du projet est disponible ici : <http://pursea.hanu.vn/partners>.

Le lot **WP8 – Assurance qualité du projet** consiste à contrôler l'atteinte des résultats prévus et à respecter l'échéancier du projet PURSEA. Un processus de contrôle de la qualité interne est mis en place pendant toute la durée du projet afin de mesurer et rendre compte de la qualité réelle des livrables et impacts du projet.

Piloté par l'Université de Duisburg-Essen (P16 – Partenaire No. 16), le WP8 portera la qualité et l'évaluation interne du projet. P16 s'appuiera sur un CSE (comité scientifique externe) composé de 5 experts extérieurs au projet chargés de garantir l'intégrité du projet et ses mécanismes de suivi et d'évaluation. Ce comité prendra connaissance en amont des rapports intermédiaires, des livrables et guides méthodologiques afin d'être opérationnel rapidement une fois sur place.

Les rapports intermédiaires de suivi de la qualité et de la progression du projet sont produits fin 2020, fin 2021 et fin 2022 et compilés la dernière année pour une meilleure lisibilité. Il permettra aussi de mesurer l'impact des résultats du projet PURSEA par rapport aux objectifs fixés au départ

L'audit financier externe obligatoire à l'année 3 (objet du présent appel à concurrence)

À propos de l'Université de Hanoi (<https://hanu.edu.vn/>)

L'Université de Hanoi (UH en français ou HANU en anglais) est une université publique créée en 1959. L'établissement offre quatre domaines de formation : langues et linguistique, gestion et management, études internationales, communication et technologies de l'information. L'UH forme, en 2023, environ 14.000 étudiants à trois niveaux (licence, maîtrise et doctorat) à travers 46 programmes de formation. Elle emploie 750 personnels, professeurs invités non compris.

Depuis 2015, l'UH met en œuvre un programme pilote de réforme des mécanismes opérationnels (également connu sous le nom de Projet d'autonomie de l'enseignement supérieur) conformément à la décision n° 377 / QD-TTg du Premier ministre en date du 20 mars 2015.

Pour parvenir à l'autonomie des universités, la gouvernance sera le premier domaine nécessitant une intervention. Les universités vietnamiennes en général et l'UH en particulier devront passer de l'exploitation dans le cadre du plan annuel soutenu par l'État à un plan de développement stratégique à long, moyen et court terme avec 100% de fonds propres.

Au cours de ces trois années d'expérimentation de nouveaux mécanismes d'autonomie, de 2015 à 2017, l'UH a mis en œuvre quatre projets majeurs, dont un avec l'AUF et trois projets KA2 Erasmus+ :

- «Intégrer une approche qualité dans une gouvernance supérieure» cofinancé par l'AUF et l'UH pour appliquer les deux lignes directrices de l'approche qualité dans l'innovation de la gouvernance universitaire ;
- "Tourisme" (référence 561656-IT) pour améliorer l'employabilité des diplômés,
- "MarcoPolo" (9574027-EPP-1-2016-1-ES-EPPKA2-CBHE-JP) vise à renforcer la coopération internationale des universités d'Asie du Sud-Est
- «Active Learning in Engineering Education» (586297/2017) se concentre sur la formation active des ingénieurs ».

L'UH a utilisé ces expériences pour soutenir le projet PURSEA et a coordonné ce projet avec le soutien de l'AUF pour partager son expérience au sein du consortium et adapter les résultats des différents projets dont elle a bénéficié pour servir une gouvernance innovante et efficace.

CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES

Article 1 : Objet du Cahier des Charges (CdC)

La présente consultation porte sur le **recrutement d'un cabinet spécialisé en audit financier externe de projets européens** financés dans le cadre du programme Erasmus+ Key Action 2 - Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur, et ce conformément aux clauses stipulées dans le projet PURSEA qui exige le recours à un évaluateur externe.

Le consortium des partenaires du projet PURSEA souhaite retenir les services d'un cabinet de consultants spécialisé afin de : i) s'assurer d'avoir un regard externe sur la qualité de la gestion financière du projet et ii) de fournir un Rapport d'observations factuelles concernant le rapport financier final – Type II en relation avec la convention de subvention signée avec l'EACEA.

Cette mission consistera en :

- L'exécution de procédures spécifiques de contrôle des dépenses détaillées à l'Annexe du présent document et l'examen des informations factuelles contenues dans le Rapport financier final de l'UH en les comparant avec les modalités prévues dans la convention de subvention entre l'UH et l'EACEA.
- La remise d'un Rapport d'observations factuelles concernant les procédures spécifiques ainsi exécutées à l'UH.

Article 2 : Mode de passation

Il est lancé par voie de consultation un appel à la concurrence pour le choix d'un cabinet d'audit financier externe des projets Européens. Le dossier de la consultation est disponible sur le site du projet PURSEA : <http://pursea.hanu.vn/>

Les propositions doivent être transmises par courrier électronique (uniquement) à l'adresse giangdh@hanu.edu.vn à l'attention de M. DANG Hoang Giang, assistant du projet, **avant 17h00 (heure de Hanoi), le 24 juillet 2023**. Les résultats de sélection seront annoncés avant 17h00 (heure de Hanoi), le 31 juillet 2023.

Les propositions doivent contenir :

- Une présentation du cabinet de consultants
- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de l'audit financier externe
- L'approche méthodologique proposée
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

Article 3 : Critères de sélection

- Avoir **5 ans** d'expérience avérée en évaluation financière de projets de coopération internationale
- Fournir des références en matière d'audit financier externe sur des projets Erasmus+, KA 2 Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur (ou équivalent).

Article 4 : Obligations du prestataire

- Être en mesure de planifier son travail dans les délais requis de manière à permettre la réalisation d'un contrôle efficace des dépenses par l'exécution des procédures spécifiées à l'Annexe "Guidance notes: Report of factual findings on final financial report – Type II".
- Être capable d'étudier des dossiers en anglais, français, vietnamien et khmer; de rédiger le Rapport d'observations factuelles (intermédiaire et final) en vietnamien et en anglais.
- Mener à bien l'audit financier externe entre le 07 août et le 16 août 2023 et présenter le Rapport intermédiaire d'observations factuelles avant le 24 août 2023.
- Remettre à l'UH le Rapport final d'observations factuelles au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

L'auditeur doit s'assurer que les travaux ont été entrepris :

- conformément à la norme internationale sur les services connexes ("ISRS") 4400 "Engagements to perform Agreed-upon Procedures regarding Financial Information", promulguée par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB) de l'IFAC ;
- en conformité avec le code de déontologie des comptables professionnels publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (IESBA) de l'IFAC. Bien que la norme ISRS 4400 prévoie que l'indépendance n'est pas une exigence pour les missions de procédures convenues, l'Agence exige que l'auditeur se conforme également aux exigences d'indépendance du code de déontologie des comptables professionnels.
- conformément aux orientations spécifiques de l'UE (Annexe).

Article 5 : Mode de sélection

La sélection du cabinet est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives de l'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture de la Commission européenne (EACEA).

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de sélection	Notation
Expérience avérée en audit financier externe de projets de coopération internationale Nombre de références en matière de contrôle financier sur des projets Erasmus+ (Attestations de références du cabinet)	50
Qualifications des experts (Diplômes, attestations de formation)	20
Nombre d'années d'expérience (Attestations des expériences professionnelles)	30
Total	100

Un procès-verbal de classement des cabinets est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Toute candidature ayant un score nul dans l'une des deux rubriques est éliminée de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant son attribution définitive, le contrat sera négocié avec le cabinet sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement

- L'approche méthodologique
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

La méthode d'attribution sera celle du « meilleur rapport qualité/prix ».

Article 6 : Livrables attendus

1. Dépôt d'un **rapport d'observations factuelles intermédiaire**, pour avis de la commission de sélection, présentant :
 - La méthodologie utilisée et les éléments de preuve obtenus ou à obtenir dans le cadre des procédures décrites à l'Annexe permettant de constituer la base du Rapport d'observations factuelles à remettre à l'UH.
 - Les conclusions et recommandations de l'auditeur sur le plan de la gestion financière et l'utilisation de la subvention de l'EACEA.

2. Dépôt d'un **rapport d'observations factuelles final** présentant :
 - L'objectif, les procédures convenues et les observations factuelles de manière suffisamment détaillée pour permettre à l'UH et à l'EACEA de comprendre la nature et la portée des procédures exécutées par l'auditeur.

Ce rapport doit être établi selon le format imposé par l'EACEA suivant le modèle qui sera fourni par l'UH. Il sera joint au Rapport final qui sera remis par l'UH à l'EACEA.

Article 7 : Planning d'exécution et délai de livraison

- Date de lancement de la consultation : **3 juillet 2023**
- Date limite de réception des propositions : **24 juillet 2023 à 17 heures (heure de Hanoi)**
- Réponse de la commission de sélection (envoyée par courriel): **31 juillet 2023**
- Négociation et signature du contrat avec le cabinet sélectionné : **du 1^{er} août au 4 août 2023**
- Réalisation de l'audit financier externe : **entre le 7 août et le 16 août 2023**
- Dépôt d'un rapport intermédiaire pour avis du Comité de pilotage du projet : **24 août 2023**
- Dépôt du Rapport d'observations factuelles final : **1er septembre 2023, délai de rigueur.**

Article 8 : Conditions de règlement

Selon un contrat de prestation de service tripartite entre l'UH, l'Agence universitaire de la Francophonie (un partenaire du projet PURSEA qui gère la somme réservée à l'audit externe pour l'UH) et le prestataire, les paiements seront versés sur présentation de factures détaillées.

Tranche 1 : **30%** à la signature du contrat

Tranche 2 : **70%** à la réception du Rapport d'observations factuelles final validé

NB : Veuillez noter qu'aucun budget supplémentaire ne sera alloué pour des déplacements pendant la période d'audit financier externe du projet.

Article 9 : Conflits d'intérêt

Les cabinets en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec le coordinateur du projet ou avec les partenaires, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment du dépôt de la proposition de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

Article 10 : Confidentialité

Le cabinet retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Hanoi, le 3 juillet 2023

PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE HANOI

★ **Nguyen Van Trao**